

Que doit-on penser, par exemple, d'un député ou d'un ministre qui s'en va dans une circonscription et dit aux électeurs: "Si vous voulez avoir le pont dont vous avez besoin ou l'école dont vous avez besoin, vous nous signalerez votre intention..."

M. Valade: Petite politique!

M. Brassard (Lapointe): Ce n'est pas de la petite politique. Ce sont des exemples de violation des principes contenus dans le bill qui nous est soumis, et c'est précisément pour cela qu'on nous reproche d'en parler.

M. Valade: Parlez de Taschereau!

M. Brassard (Lapointe): Monsieur Taschereau a commis ses erreurs, et il a été jugé.

M. Valade: Tant mieux!

M. Pigeon: Il est mort.

M. Habel: Il y en a d'autres qui sont morts!

M. Brassard (Lapointe): Mais quand on parle de cette façon aux électeurs d'une circonscription, est-ce qu'on ne veut pas leur enlever le droit à leurs opinions? Le peuple d'une circonscription a le droit d'élire le représentant qu'il veut. Si les électeurs jugent à propos d'élire quelqu'un, qu'il soit membre du PSD, qu'il soit libéral, créditiste, partisan de l'Union nationale ou conservateur, c'est son droit. Mais, si on lui dit, par exemple, dans des termes très clairs: "Ou bien vous élisez M. Untel, ou bien vous n'aurez pas votre école ou votre pont", je crois que c'est brimer la liberté de pensée et la liberté d'expression des électeurs de cette circonscription.

De plus, si l'on avait le courage d'être logique et d'aller jusqu'au bout, au lieu de leur dire: "Vous ne voterez pas pour M. Untel", on ferait comme dans certains pays de l'Europe centrale et on ne présenterait qu'un candidat au cours des élections, un candidat qui serait celui du gouvernement. Ainsi, on n'aurait pas besoin de faire de brimades à la population de cette circonscription, et le peuple n'aurait plus grand choix. Il ne lui resterait qu'à voter pour le candidat du gouvernement, le seul à se présenter.

Mais voilà, on enlèverait du même coup la liberté de pensée et la liberté d'expression des gens qui composent cette circonscription.

On a beaucoup parlé, aussi, de liberté de religion. Je ne m'y connais pas assez dans les théories des Témoins de Jéhovah pour dire que c'est une religion; il y en a, chez nous, qui se sont adressés aux tribunaux pour empêcher les Témoins de Jéhovah d'exprimer leurs idées.

On a aussi été témoins, du côté de la liberté de la presse, de certains actes qui ont fait des entailles profondes dans les libertés d'opinions de certains journaux.

C'est pour cela que, jusqu'à un certain point, je me réjouis grandement que le premier ministre de mon pays ait présenté le bill actuel; mais ce dont je me réjouis moins, c'est que le gouvernement de mon pays n'ait pas jugé à propos de consulter les provinces avant de ce faire. Oh! Le ministre de la Justice nous a dit ce matin: nous n'avons pas besoin de consulter les provinces, cela serait trop long, nous aurions beaucoup de difficultés, cela ne finirait plus.

Est-ce là une raison pour ne pas les consulter?

Si, au contraire, on avait consulté les provinces,—depuis 1957 que nous entendons parler de ce projet de loi sur les libertés fondamentales et les droits humains,—on aurait eu amplement le temps d'entamer des pourparlers avec les représentants des provinces. On aurait eu leurs réponses.

Si ces réponses avaient été négatives dans certains cas, je me serais volontiers plié à l'opinion du premier ministre et du ministre de la Justice qui nous auraient dit: Voici, nous avons fait tout notre possible pour emporter l'adhésion des autorités provinciales en ce qui touche ce projet de loi; nous avons communiqué avec les représentants des dix provinces de notre pays. Dans deux ou trois, ou peut-être dans un seul cas, enfin, nous n'avons pas pu gagner l'adhésion pleine et entière des dix provinces de notre pays, pour telle, ou telle raison.

Là, j'aurais facilement été d'accord avec le premier ministre du Canada et je lui aurais dit: Vous avez fait votre possible pour essayer de convaincre les autorités provinciales de notre pays qu'il fallait avoir le concours ou l'adhésion des dix provinces, afin que le bill actuel ait vraiment une portée nationale. J'aurais compris. Je n'aurais peut-être pas été d'accord avec la ou les provinces qui auraient refusé d'adhérer au projet, mais j'aurais quand même apprécié l'effort que le premier ministre de notre pays aurait fait pour essayer de les convaincre d'adhérer au projet de loi qu'il avait l'intention de présenter à la Chambre.

Mes collègues libéraux ont formulé les principales objections que nous voyons, et je reviens encore sur le sujet; mais cela ne veut nullement dire que nous sommes opposés au principe de la mesure. Nous avons toujours été favorables au principe des libertés, et la meilleure preuve c'est que nous ne l'avons peut-être jamais énoncé, mais nous l'avons toujours respecté.

Les exemples que le très honorable premier ministre du Canada a donnés alors qu'il a présenté le projet de loi touchent l'administration pendant la guerre, alors qu'il y avait urgence nationale.